



Conditions particulières

Contrat Optionnel ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE LOCATIVE SMARTDYL 4292952 K

Contrat souscrit par SMARTDYL au bénéfice de **Nom du propriétaire**

CONTENU ET MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES

Les plafonds s'entendent par sinistre à l'exception des plafonds Responsabilité civile « atteintes à l'environnement », accordés par sinistre et pour une période d'assurance qui ne peut excéder la durée du séjour.

Désignation et contenu des garanties	Montant maximum des garanties
Responsabilité civile :	
1. La garantie tous dommages confondus est limitée à	5 000 000 €
➤ Responsabilité civile générale :	
- dommages corporels	5 000 000 €
- dommages matériels	3 000 000 €
- dommages immatériels consécutifs	150 000 €
- dommages immatériels non consécutifs	50 000 €
➤ Dommages causés aux biens mobiliers contenus:	5 000 €
2. Responsabilité civile atteintes à l'environnement :	300 000 € dont :
- atteintes accidentelles	- 100 000 €
- atteintes non accidentelles	- 50 000 €
Défense et recours :	
Défense et recours de l'invité dans le cadre de ses activités ..	100 000 €

Franchise

- Franchise contractuelle :
- Franchise 150 € pour les dommages mobiliers contenus
- Franchise applicable aux indemnités versées au titre de la garantie « Responsabilité Civile », « Défense–Recours »: Néant